

Accéder à des espaces de loisir à Cotonou (Bénin) : entre résilience et informalité urbaine

Esther DJOSSA^{1, c}, Sylvie MIAUX¹, Julie FORTIER¹

¹ Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada.

Résumé

Dans un contexte marqué par la rareté des espaces publics de loisir dans les villes africaines, cette étude examine les lieux investis par les jeunes à des fins récréatives dans la ville de Cotonou (Bénin). Elle s'interroge sur les types d'espaces et les dispositifs que ces jeunes mobilisent pour pratiquer leurs activités de loisir, ainsi que sur les formes d'aménagement qui en découlent. L'objectif est de décrire et de catégoriser ces espaces afin de fournir une base empirique utile à la compréhension des usages sociaux et urbains qui s'y déploient. S'appuyant sur une approche qualitative combinant observation directe et analyse documentaire, la recherche dresse un inventaire des espaces informels de loisir recensés dans les treize arrondissements de la ville entre 2023 et 2025. Les données recueillies mettent en lumière la diversité des sites utilisés : terrains vacants, rues, abords de plage, espaces sous pylônes électriques ; ainsi que les formes d'aménagement réalisées, souvent rudimentaires mais socialement investies. L'analyse, fondée sur la notion de droit à la ville (Lefebvre, 1968 ; Kébé-Gangneux, 2016), montre que, face aux limites des politiques publiques, les jeunes exercent concrètement ce droit en transformant les interstices urbains en lieux de sociabilité et de loisir. L'informalité, envisagée comme capacité d'organisation et de réponse aux défaillances du système formel, révèle ici une créativité spatiale et une production citoyenne de la ville « par le bas ». Ces pratiques, au-delà du ludique, participent à la construction du lien social et à l'affirmation d'une citoyenneté urbaine active.

Abstract

In a context marked by the scarcity of public recreational spaces in African cities, this study examines the places occupied by young people for leisure purposes in the city of Cotonou. It investigates the types of spaces and arrangements that these youths mobilize to engage in recreational activities, as well as the forms of adaptation that result. The objective is to describe the types of spaces, and the developments observed, in order to provide a useful descriptive basis for further research into the social and urban uses of these spaces. Relying on a qualitative approach that combines direct observation and documentary analysis, the research inventories informal leisure spaces identified across the city's thirteen districts between 2023 and 2025. The collected data highlight the diversity of sites used vacant lots, streets, beachfront areas, spaces beneath pylons as well as the forms of adaptation implemented, often rudimentary but socially meaningful. The analysis, grounded in the notion of the right to the city (Lefebvre, 1968; Kébé-Gangneux, 2016), shows that, in response to deficiencies in public policy, young people concretely exercise this right by transforming urban interstices into spaces of sociability and leisure. Informality, understood here as the capacity to organize and respond to the shortcomings of the formal system,

CONTACTS

Esther DJOSSA
esther.djossa@uqtr.ca

HISTORIQUE

Reçu : 26 / 10 / 2025
Accepté : 15 / 12 / 2025
Publié : 19 / 12 / 2025

MOTS-CLÉS

- Espace public
- Informalité
- Urbain
- Aménagement
- Loisir
- Jeune

reveals spatial creativity and grassroots, citizen-driven production of the city. These practices, beyond mere pursuit of pleasure, contribute to the construction of social bonds and the affirmation of an active urban citizenship.

Keywords: Public space, Informality, Urban, Development, Leisure, Young people

1. Introduction

Dans plusieurs villes africaines, l'accès aux espaces de loisir formel reste un défi pour les habitants, limitant leurs opportunités de pratique ludique et de socialisation dans l'espace urbain (UN-Habitat, 2020 ; Félix, 2023). Si la littérature aborde la difficulté d'accès aux espaces de loisir dans les pays du Sud (Fournet-Guérin, 2022 ; Bekolo et al., 2022), le contexte béninois demeure peu exploré. Les travaux réalisés au Cameroun, en Guinée ou au Burkina-Faso montrent que, face à l'insuffisance d'infrastructures formelles, les habitants investissent des terrains vacants, pieds d'immeubles, carrefours, rues et espaces délaissés pour y pratiquer des activités de loisirs sportifs ou culturels (Bekolo et al., 2022 ; Kébé-Gangneux, 2016 ; Nikiema, 2021). Ces observations soulignent la place importante qu'occupent les espaces informels dans les pratiques récréatives urbaines.

Cependant, si plusieurs études (Denoon Stevens et Ramaila, 2018; Meelan et al., 2024; Okyere et al., 2024) ont montré les limites des politiques publiques face aux besoins de loisir dans les villes africaines et la montée d'initiatives citoyennes pour y faire face, elles abordent rarement la matérialité de ces espaces, leur état et leurs aménagements. Pour combler cette lacune, cet article apporte trois contributions : (1) un inventaire des espaces informels de loisir identifiés dans 13 arrondissements de Cotonou ; (2) une description de leurs caractéristiques matérielles, conditions d'usage et formes d'appropriation ; (3) une catégorisation de ces espaces.

Cette recherche s'interroge sur les espaces et dispositifs que les jeunes de la ville de Cotonou mobilisent pour pratiquer leurs activités de loisir en l'absence d'espaces publics de loisir adaptés à leurs besoins ? L'objectif est de décrire et de catégoriser ces espaces afin de fournir une base empirique utile à la compréhension des usages sociaux et urbains qui s'y déplient. La première section présente l'état des connaissances et la démarche méthodologique adoptée, la deuxième expose les résultats, la troisième propose une discussion et la conclusion revient sur les implications de ces résultats pour la compréhension des pratiques de loisir urbain.

2. Revue de la littérature

Les espaces publics de loisir jouent un rôle important dans la société, contribuant non seulement à la socialisation, mais aussi à la valorisation du cadre de vie et à la préservation de la santé (Fournet-Guérin, 2022). Leur rôle est particulièrement important pour les jeunes, qui trouvent dans ces lieux des opportunités de loisirs, d'expression, de développement identitaire et de construction de liens sociaux (Chawla, 2015 ; Malone, 2002). Ces espaces améliorent la qualité de vie en milieu urbain et favorisent la cohésion sociale (Adjizian et Machemehl, 2016). Différentes études démontrent que la présence d'un environnement physique accessible et sécurisé à proximité des zones résidentielles favorise la fréquentation des espaces publics de loisir par des publics divers, y compris les populations les plus vulnérables (Blouin et al., 2017 ; Ramkissoon et al., 2013). Pour les jeunes issus de milieux urbains denses

ou précaires, ces espaces représentent souvent les seuls lieux accessibles pour l'activité physique, la détente ou les interactions sociales hors du cadre familial et scolaire (Loukaitou-Sideris, 2003 ; Veitch et al., 2006). L'usage régulier de ces espaces est associé à une diminution du stress, une amélioration du bien-être et une réduction de certains comportements à risque chez les adolescents (McCormack et al., 2010 ; Maas et al., 2006). Ils contribuent également à l'éducation informelle et à la citoyenneté active, en offrant aux jeunes un cadre où expérimenter responsabilité, autonomie et gestion des conflits (Hart, 1997 ; Horelli, 2002).

Cependant, l'accessibilité et la qualité de ces espaces dépendent de l'existence d'infrastructures formelles et adéquates. Dans plusieurs contextes urbains, la disponibilité de tels aménagements reste limitée, ce qui conduit les populations (en particulier les jeunes) à s'approprier de manière informelle divers espaces du quotidien. Au Cameroun, au Burkina Faso ou au Bénin, les jeunes mobilisent terrains vagues, rues, places ou chantiers abandonnés pour en faire des aires de jeu ou de sport (Bekolo et al., 2022 ; Nbida et al., 2021 ; Bamogo et al., 2020). Si ces travaux mettent en lumière l'ingéniosité des habitants et la centralité de l'informalité dans les pratiques de loisir, ils demeurent descriptifs et focalisés sur les dynamiques sociales et culturelles.

2.1. Cadre théorique

Cette recherche s'appuie sur trois ancrages théoriques complémentaires. D'abord la notion de droit à la ville (Lefebvre, 1986), revisitée dans le contexte africain par Kébé-Gangneux (2016), est mobilisée pour analyser les pratiques par lesquelles les jeunes, confrontés au manque d'espaces publics de loisir, exercent activement leur droit de participer à la construction et à la transformation de l'espace urbain. La perspective de l'informalité urbaine (Gonçalves, 2017 ; Aguilera, 2019 ; UN-Habitat, 2020) permet d'éclairer les dynamiques d'organisation et de créativité citoyennes qui émergent en réponse aux lacunes des systèmes formels de planification et d'aménagement. Enfin, la définition du loisir proposée par Thibault (2011) offre un cadre conceptuel pour analyser ces pratiques non seulement comme des activités sociales ou sportives inscrites dans un temps libre, mais aussi comme des expériences vécues, associées à la liberté perçue et à la recherche de sens. Le loisir est ainsi appréhendé comme pratique concrète (activités sportives, culturelles, sociales, ...) et comme expérience de liberté et d'épanouissement, qui confère aux appropriations urbaines leur valeur identitaire et collective.

L'articulation de ces trois notions permet d'analyser les espaces informels de loisir comme le produit de dynamiques sociales où se croisent justice spatiale, organisation informelle et expériences vécues. Elle met aussi en lumière le rôle actif que jouent les jeunes dans la production quotidienne de la ville, à travers des pratiques de loisir qui transforment l'espace et redéfinissent son sens.

3. La ceinture verte : Paysage et urbanisme durables

3.1. Cadre de l'étude

Du fait de son statut de capitale économique, Cotonou accueille plus de deux millions de visiteurs occasionnels ou fréquents provenant surtout des villes voisines comme Abomey-Calavi et Semè-Podji, situées respectivement à environ 18 km et 30 km. Sa population résidente est estimée à 1,9 million (2022). Elle abrite l'unique aéroport international du pays,

le Port Autonome et de nombreuses institutions nationales et internationales. Située entre le lac Nokoué au nord et l'océan Atlantique au sud, Cotonou couvre 79 km², dont 70 % à l'ouest du chenal. Elle fait partie du Grand Nokoué, avec Porto-Novo, Sèmè-Podji, Abomey-Calavi et Ouidah, constituant un pôle de plus de 2,5 millions d'habitants.

Administrativement, Cotonou (Fig.1), constitue le plus petit département du Bénin (Littoral) à la suite de la réorganisation administrative de 1999 et compte 13 arrondissements et 144 quartiers (INSAE, 2013). Sur les 77 communes que compte le Bénin, Cotonou fait partie des quatre communes à statut particulier. À ce titre, la ville dispose d'un certain nombre de prérogatives dont la réalisation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures publiques, culturelles, sportives et de loisir, avec des ressources transférées par l'État (loi N°97-029, 1999). En accord avec cette législation, divers documents ont été élaborés afin d'assurer une gestion appropriée de la ville. Parmi ces documents, deux retiennent particulièrement l'attention :

- Le Plan de Développement de la Commune (PDC). Deux générations (2008-2017, 2018-2022) ont été mises en œuvre, la troisième était en préparation au moment où les recherches ont été menées. Le diagnostic du secteur loisirs révèle la quasi-absence d'aires de jeux et une faible politique sportive. Malgré l'existence de plusieurs terrains et centres, leur répartition et leur fonctionnalité sont limitées, d'où la nécessité de réhabilitations et de nouvelles infrastructures.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Grand Cotonou (SDAU) : Ce document n'est pas spécifique à la municipalité de Cotonou, mais englobe également les communes de Porto-Novo, Ouidah, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, qui partagent ensemble le littoral. L'analyse de ce document révèle quelques projets d'aménagement de parcs de loisir dans la ville de Cotonou, notamment le parc urbain de loisir en front de mer, le quartier des loisirs de Placondji, ainsi que la création d'une zone d'aménagement touristique sur la route des pêches entre les communes de Cotonou et Ouidah. Toutefois, aucun de ces projets n'est encore visible à ce jour en termes de réalisation concrète sur le terrain.

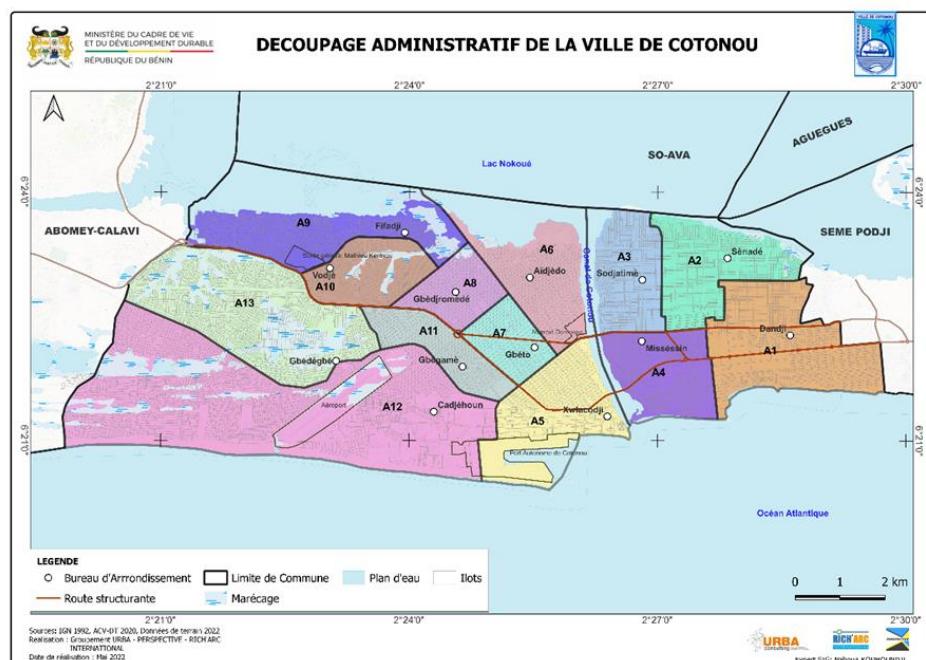


Figure 1. Découpage territorial de la ville de Cotonou. (Source : Diagnostic, PDC Cotonou, 2023)

3.2. Approche de recherche

L'étude repose sur une approche mobilisant deux principaux outils : l'observation directe et l'analyse documentaire. Les observations ont été menées durant trois périodes estivales (juillet à septembre 2023, juillet à octobre 2024, et juin à août 2025) couvrant les 13 arrondissements de la ville (Figure 1). La période d'observation correspond aux vacances scolaires propices à l'usage intensif des espaces de loisir. Une phase exploratoire a d'abord permis de repérer les moments de fortes fréquentations (vendredi à dimanche en matinée et fin d'après-midi), qui ont ensuite orienté le calendrier des observations.

Les données ont été recueillies à l'aide d'une grille d'observation inspirée du protocole SOPARC (McKenzie et al., 2006) et adaptée au contexte local, intégrée à l'application KoboCollect. Chaque site a été géoréférencé et documenté selon ses caractéristiques physiques, les types de pratiques observées et les aménagements existants. L'intensité des activités n'a pas été considérée, car elle n'était pas pertinente pour cette étude. Au total, environ 400 espaces de loisir ont été identifiés entre 2023 et 2025, puis classés par type d'aménagement.

L'analyse documentaire a permis de situer les observations dans le cadre institutionnel de Cotonou. Les principaux documents consultés incluent le Plan de Développement Communal (PDC) et son diagnostic, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du Grand Nokoué, ainsi que les documents stratégiques du gouvernement relatifs à ce territoire. Ces sources ont contribué à éclairer les politiques publiques de loisir et les orientations d'aménagement.

Enfin, les données présentées ici constituent un sous-ensemble d'un corpus plus large recueilli entre 2023 et 2025 dans le cadre d'une étude de cas qualitative (Yin, 2018).

3.3. Considérations éthiques

Cette recherche a obtenu un certificat éthique auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières sous le n° CER-25-322-07.07, Certificat émis le 03 juillet 2025.

4. Résultats

4.1. L'Aménagement des espaces de loisir au Bénin : un héritage colonial

L'accès aux espaces de loisir à Cotonou est lié à l'histoire politique et sociale du Bénin, notamment depuis l'accession à l'indépendance en 1960. À cette époque, les différents régimes au pouvoir ont concentré leurs efforts sur le développement économique du pays, privilégiant des domaines tels que l'infrastructure routière, l'éducation et la santé, au détriment de l'aménagement des espaces de loisir. Cette situation a conduit à une négligence des besoins en matière de loisir pour la population.

Avec l'adoption du régime démocratique en 1990, le Bénin a connu des changements significatifs. Selon Baba-Moussa (2005), le pays a opté pour un « fonctionnement par le haut » (p.63), ce qui a conduit à des investissements dans des infrastructures sportives d'envergure, notamment le stade international Mathieu Kérékou, le stade René Pleven

d'Akpakpa et le stade Charles de Gaulle de Porto Novo. Cependant, ces infrastructures, construites à l'échelle nationale, sont principalement réservées aux clubs et aux professionnels sportifs, laissant peu de place à la participation des citoyens ordinaires. Les seuls espaces accessibles à tous pour les loisirs sont les centres de jeunes et de loisirs (CJL) construits dans les 77 communes du Bénin.

Malheureusement, ces centres n'accomplissent pas la mission qui leur est dévolue et manquent d'entretien (Gbaguidi et al., 2020). Ils se sont pour la plupart transformés en débit de boissons, en boutique, en église, voire abandonnés et envahis par les mauvaises herbes. Les quelques-uns qui sont fonctionnels servent d'espace locatif pour des événements culturels ou festifs sans une planification d'animation. Aussi, il n'existe qu'un seul CJL par commune sachant que la plus petite commune du Bénin s'étale sur 52 km² et la plus grande sur 7256 km². Cette disparité géographique engendre des inégalités d'accès aux activités de loisir, mais rend aussi inaccessible l'espace à tous en raison de la distance à parcourir.

4.2. Les espaces sportifs et de loisir formels dans la ville de Cotonou et leur accès

La ville de Cotonou abrite deux grands stades dont un international. Le stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou, que présente la figure 2, est situé dans le 10e arrondissement de Cotonou. Ce stade est composé d'un terrain de football de 35000 places, de terrains en salle de handball, volleyball et basketball de 5000 places, d'une piscine olympique de 3 bassins (fermée depuis 2015) et de courts de lawn-tennis en plus des pistes aménagées pour l'athlétisme (Baba-Moussa, 2004; Gouda et Kpazai, 2012). L'accès à ce stade est ouvert uniquement aux fédérations et clubs sportifs et reste l'apanage des professionnels sportifs. Ce stade est fermé au public pour rénovation en 2020 puis fermé à nouveau depuis 2023 pour travaux. Le second stade, René Pleven a une capacité de 12000 places et est utilisé en majorité pour les matchs de football des différents clubs. Il se situe dans le quartier Akpakpa (4e arrondissement de Cotonou) et est fermé depuis juillet 2025 pour une reconstruction complète en complexe sportif (conseil des ministres du 02 juillet 2025).



Figure 2. Stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou (Source : Ministère du cadre de vie et développement durable, 2024)

Outre ces stades, il existe aussi un Hall des Arts et Sport de 3000 places, composé d'un terrain en salle de handball et basketball dont l'accès est uniquement ouvert aux compétitions entre institutions publiques ainsi que les clubs et fédérations. Installé dans le 7e arrondissement de Cotonou, le Hall des Arts et Sport est aussi en reconstruction depuis avril 2025. La ville dispose aussi de deux centres de jeunes et de loisirs (CJL). Le premier centre est situé dans le quartier Agla dans le 13e arrondissement. Le CJL d'Agla dispose en son sein d'infrastructures sportives et ludiques telles que des aires de jeu de basketball, de handball, de volleyball, une salle de fitness, un espace pour spectacle et grande salle de fête. Il est le seul CJL à disposer d'aires de jeux ouvertes à l'extérieur. L'accès aux espaces de jeu ouvert est gratuit. Le second CJL est celui d'Akpakpa, mais il est non fonctionnel et dans un état de délabrement avancé.

En dehors de ces espaces, il existe aussi quelques espaces sportifs aménagés dans la ville de Cotonou par un financement des partenaires techniques et financiers, notamment de la Chine et de la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD). Il s'agit du centre sportif Municipal Soweto et le parc Africaland de Fifadji. Le centre sportif Soweto (Fig.3) est situé dans le 4e arrondissement de Cotonou (quartier Dédokpo) et dispose d'un espace ludique, d'un demi-terrain de basketball, d'un mini terrain de football, d'un terrain de basketball et d'un espace pour la musculation. Il a été rénové en 2022 et son accès est gratuit pour la population.



Figure 3. Centre sportif Soweto (Source : Djossa, E., 2023)

Pour ce qui est du Parc Africa Land de Fifadji (Fig.4), il est situé dans le 9e arrondissement de Cotonou et construit grâce au financement de la BOAD. La gestion du parc est confiée à un opérateur privé, et son accès est payant pour le public. Le centre dispose d'espaces verts en plus d'aires de jeu ludique, mais n'est plus fonctionnel depuis 2024.



Figure 4. Parc Africa Land de Fifadjji (Source : Djossa, E., 2023)

Des espaces de loisir mentionnés, seuls le Centre Soweto et le Centre de jeunes d'Agla sont accessibles gratuitement au public, dans une ville de près de deux millions d'habitants, dont plus de 40 % ont moins de 15 ans (INSAE, 2013). Aussi, ces centres sont situés dans seulement deux des 13 arrondissements de la ville. Face à ce manque de lieux de loisir, les jeunes se tournent vers les ruelles de leurs quartiers pour pratiquer des activités récréatives. Ils investissent ainsi les devantures de maisons, les maisons en construction, la plage, ainsi que les espaces vacants, qu'ils s'approprient le temps d'un après-midi ou d'une matinée.

4.3. La typologie des espaces de loisir informels et les types d'activités pratiquées dans la ville de Cotonou

L'inventaire mené dans les 13 arrondissements de Cotonou a permis d'identifier un ensemble d'espaces utilisés par les jeunes comme lieux de loisir, principalement pour la pratique du football, du sport d'entretien (englobant la marche, les activités de gymnastique, etc.) ainsi que le roller, la pétanque et bien d'autres activités. Comme le montre la figure 5, les jeunes aménagent et utilisent des espaces à des fins de loisir dans tous les arrondissements de Cotonou, même si on en trouve moins dans le 7e, 8e, 9e et 13e arrondissements. En effet, le 9e arrondissement de Cotonou est celui qui abrite le stade de l'amitié général Mathieu Kérékou le seul grand stade international que la ville de Cotonou abrite. Jusqu'en 2022 ce stade disposait d'une grande esplanade qui servait d'espace de loisir sportif en matinée pour plusieurs groupes et personnes vivant à proximité, notamment dans le 7e, 8e et 13e arrondissements. Aussi, le stade disposait d'espace à l'intérieur sans gazon qui était disponible d'utilisation pour les jeunes qui voulaient y jouer. Mais cet espace n'est plus accessible, car détruit pour abriter un pôle commercial. L'arrondissement ayant le plus d'espace de loisir informel est le 12e.

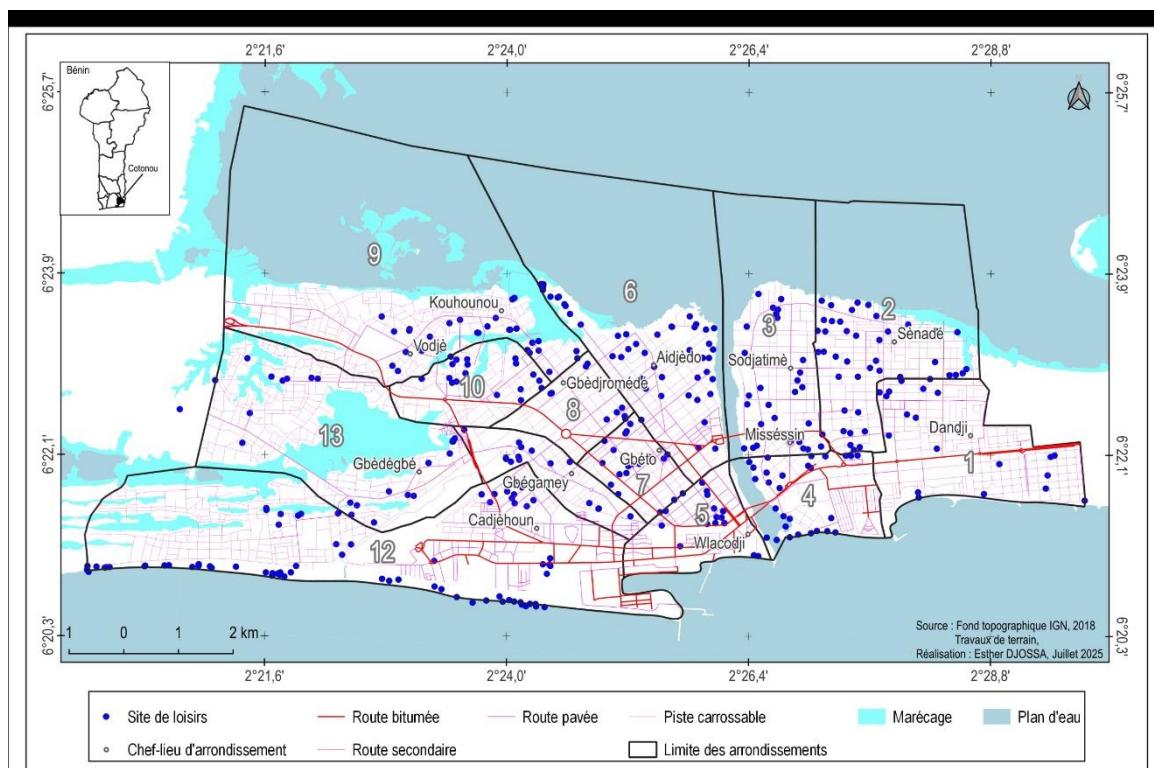


Figure 5. Cartographie des espaces identifiés (Source : Djossa, E., 2023)

Les espaces observés se distinguent par leur caractère informel et leur diversité. Ils ont été regroupés en quatre grandes catégories :

a. *Les réserves administratives comme terrain de jeu*

Dans la plupart des quartiers de Cotonou, il existe des réserves administratives qui ne sont pas encore valorisées par l'État. Les réserves administratives encore appelées « espaces réservés » sont des « terrains destinés à recevoir des opérations et des équipements d'intérêt général, qui font l'objet d'une protection ou d'une appropriation anticipée par l'État ou les collectivités territoriales. » (loi n°2024-27 du 28 juin 2024 sur l'urbanisme en République du Bénin). Présentes dans la plupart des quartiers déjà lotis, elles ne sont généralement pas aménagées. Faute de valorisation, ces espaces sont souvent envahis par la végétation et se transforment parfois en zones d'insalubrité voire d'insécurité, servant de dépotoirs pour les personnes riveraines ou de latrines à ciel ouvert. Ces réserves sont aménagées par les jeunes qui y installent souvent un terrain de sport temporaire comme sur la figure 6.



Figure 6. Photo d'une aire de jeu aménagée par les personnes citoyennes dans le 9^e arrondissement (Source : Djossa, E., 2025)

La figure 6 montre une réserve administrative autrefois colonisée par la végétation qui a été nettoyée et aménagée par les personnes riveraines. En termes d'aménagement, les citoyens procèdent aux désherbages, aux nettoyages, aux remblais par du sable et la délimitation de l'espace de jeu par des pneus de voiture hors d'usage. Sur certains sites, la délimitation est renforcée par des filets montés sur des poteaux de fortune pour préserver les personnes riveraines de tirs de ballons susceptibles de causer des dégâts (fig. 7).



Figure 7. Photo d'une aire de jeux aménagée par les personnes citoyennes dans le 2^e arrondissement (Djossa, E., 2025)

Les pneus servent à la fois de siège pour les spectateurs, mais aussi pour les joueurs pendant leur temps de pause et de délimitation parfois entre deux terrains si l'espace est trop grand. Les buts sont matérialisés par deux camps en bois ou en fer sans filet. Il s'agit le plus souvent d'espaces de loisir permanents¹, dont l'usage ne se limite pas à la pratique de football. Ces espaces servent aussi de lieux de loisir collectifs et accueillent diverses activités comme des campagnes de sensibilisation, des événements promotionnels des opérateurs de téléphonie mobile, des séances de formation pratique ou de perfectionnement de conduite automobile avec les auto-écoles pour la conduite, ou encore des événements festifs ou religieux. Même si l'aménagement est assuré par les riverains du quartier, ces espaces jouent un rôle important dans la vie communautaire.

b. Les ruelles bitumées et non bitumées

Dans cette catégorie, on retrouve majoritairement des tronçons de rue élargis, temporairement transformés en terrain de jeu et fermés parfois à la circulation pour la cause. Comme la figure

¹ Le mot permanent est utilisé ici dans le sens où l'équipement reste après les matchs et comme ce sont des réserves administratives, les utilisateurs de ces espaces savent qu'il n'y a pas de risque que les équipements soient enlevés sans une information de la part du crieur public.

8 le montre, même les ruelles en cours d'asphaltage ne sont pas épargnées de l'appropriation à des fins de loisir.



Figure 8. Ruelle en chantier dans le 9^e arrondissement de Cotonou (Source : Djossa, E., 2025)

On y retrouve aussi les ruelles de quartier avec une faible circulation qui servent d'espaces de loisir cohabitant avec les motocyclistes comme le montre la figure 8. L'usage détourné de plusieurs ruelles à des fins d'activités ludiques, notamment le football de rue, est la forme d'appropriation la plus observée (Fig. 9 et 10).



Figure 9. Un espace de loisir informel sur une grande ruelle non bitumée dans le 1^{er} arrondissement (Source : Djossa, E., 2024)

Ici, les joueurs sont très prudents et attentifs au passage des motocyclistes. La formule « balle au pied » est utilisée pour avertir les coéquipiers du passage d'un véhicule, ce qui permet d'arrêter le jeu, de laisser le véhicule passer et de reprendre le jeu après coup.



Figure 10. Un espace de loisir informel sur une ruelle bitumée non encore ouverte à la circulation dans le 4^e arrondissement (Djossa, E., 2025)

Ces espaces constituent des lieux temporaires² de loisir. Les équipements utilisés (poteaux légers, plots, marquages au sol) sont mobiles et retirés à la fin des activités. Ces ruelles accueillent aussi une diversité d'usages allant du football au roller, en passant par la gymnastique, la pétanque, le sport d'entretien ainsi que d'autres jeux ludiques (babyfoot, bille, etc.). Les bordures de l'aire de jeu ne sont connues que des personnes qui jouent, car il n'y a pas de matérialisation physique au sol pour délimiter le terrain. Parfois, si matérialisation physique il y a, il est fait à même le sol par un trait tracé dans le sable quand la ruelle n'est pas goudronnée.

c. Les terrains vacants, les cours d'école et les espaces interstitiels

Cette catégorie regroupe des espaces de statut variable, parfois temporaire, parfois plus durable. On y retrouve des terrains vacants appartenant à des particuliers et non encore valorisés, des espaces sous les pylônes électriques ou les pylônes et couloirs des lignes électriques de haute tension interdits à l'habitation (figure 11), ou encore des zones proches des marécages ou des cours d'établissements scolaires non clôturés.

² Temporaire, car tous les équipements (poteaux de buts, ballon et autres) sont enlevés dès la fin du match.



Figure 11. Un espace de loisir informel sous les pylônes dans le 13^e arrondissement (Source : Djossa, E., 2025)

Les aménagements observés incluent des poteaux en bois, des briques servant de délimitations, des plots, et, parfois des filets. Même si de plus en plus, l'accès aux établissements scolaires est interdit aux personnes qui ne sont pas des écoliers ou élèves de ces établissements, dans certains quartiers, faute d'espaces, les jeunes utilisent durant le week-end ces espaces vacants. Ici, les équipements sont posés le temps du match quand il s'agit de football ou le temps de l'activité quand il s'agit du sport d'entretien ou de la pétanque. Aussi, on regroupe dans cette catégorie, les ruelles fermées à la circulation temporairement pour faciliter la pratique sécuritaire de certaines activités de loisir comme le roller (voir figure 12) et ses variantes ainsi que le cyclisme.



Figure 12. Rue fermée temporairement pour la pratique du roller dans le 8^e arrondissement (Source : Djossa, E., 2025)

d. *La plage comme espace polyvalent de loisir*

La plage constitue un espace majeur de loisir dans la ville de Cotonou. Qu'ils s'agissent de loisir sportif, culturel, récréatif ou encore de plein air, la plage reste l'endroit parfait pour ces activités dans la ville de Cotonou. En matinée, on y observe plus des activités sportives. Même des espaces sont délimités avec des pneus pour signer la présence d'équipes de quartier utilisant l'espace pour jouer au football comme la figure 13 le montre.



Figure 13. Vue d'un espace de loisir sur la plage dans le 12^e arrondissement (Source : Djossa, E., 2023)

En après-midi, les activités sportives laissent majoritairement place à des activités culturelles et récréatives comme le montre la figure 14.



Figure 14. La plage comme espace de loisir multi-activités dans le 12^e arrondissement (Djossa, E., 2023)

Afin de mieux visualiser la répartition de ces espaces dans la ville, une cartographie a été réalisée à partir des données d'observation collectées. Cette carte (Fig.15) illustre non seulement la localisation des sites, mais aussi leur catégorisation selon le type d'activités de loisir qui y est pratiqué. Elle met en évidence la concentration des espaces liés au football, tout en signalant la présence d'autres usages tels que le roller, la gymnastique, la pétanque traditionnelle. L'ensemble permet de saisir la diversité des pratiques et leur ancrage dans le tissu urbain de Cotonou.

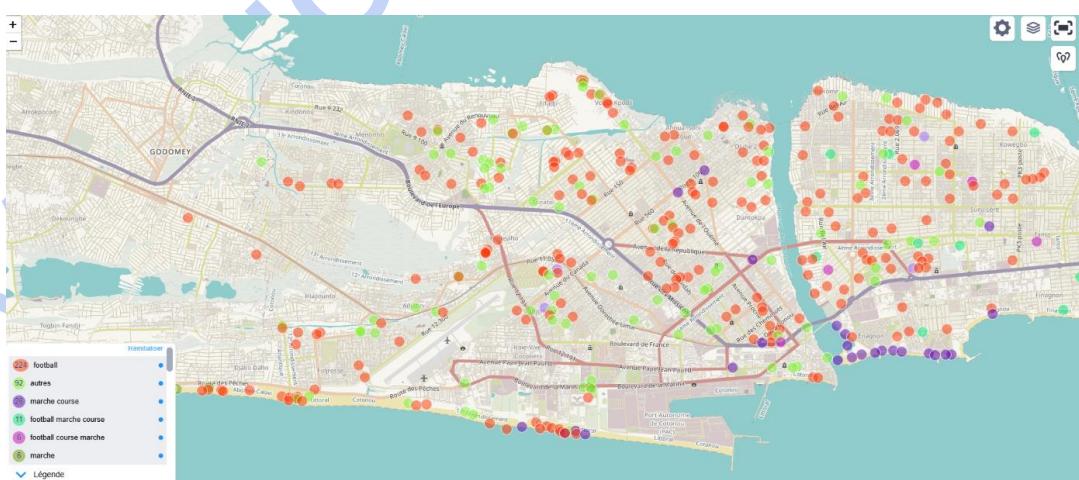


Figure 15. Répartition des espaces par type d'activités (Source : Djossa, E., 2023)

Le tableau présente, pour chaque arrondissement, les types d'activités observées ainsi que les espaces dans lesquels elles se déroulent

Tableau 1. Tableau synthétique des types d'activités et d'espaces observés dans la ville de Cotonou élaboré par Djossa, E., 2023

Arrondissement	Activités sportives observées	Bord de plage	Ruelle	Autres (hangars, devanture de maison)	Terrain vague (Interstices et terrains vacants)	Réserve Administrative	Total
1	Football		11				11
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, roller, ...)	2	8	2		3	15
2	Football		18	1		1	20
	Pétanque		1				1
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, roller, ...)		5			4	9
3	Football		15				15
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, roller, ...)		5			2	7
4	Football		19				19
	Pétanque		1			1	2
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)	6	5			10	21
5	Football	2	16			1	19
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)	1	6	3		6	16
6	Football		24	1	1	3	29
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)		5	3		8	16
7	Football		10	1			11
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)		4				4
8	Football		17				17
	Autres (mixité: marche, course, gymnastique, Roller, ...)	6	4			1	11
9	Football		2	1	2		5
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)		4				5
10	Football		7	1	6		14
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)		11	2		1	14
11	Football		7		5		12
	Pétanque		1				1
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)		6	1	2		9
12	Football	25	9	1	3	1	39
	Pétanque		1				1
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)	12	13	6	1	6	38
13	Football	2	5	1	4		12
	Vélo		1				1
	Autres (mixité : marche, course, gymnastique, Roller, ...)	1	2		3		6
Total général	Un tableau activité ludique	57	243	24	27	48	400

5. Discussion

L'inventaire des espaces de loisir informels à Cotonou révèle bien plus qu'un déficit d'infrastructures. Il met en lumière une reconfiguration du rapport des jeunes à la ville. Loin d'être de simples usagers marginalisés par l'absence d'équipements publics, ils apparaissent comme des producteurs d'espaces qui investissent les interstices urbains (Miaux et al., 2023), ruelles, réserves administratives, plages pour y déployer des formes situées de sociabilité, de créativité et d'autonomie. Ces pratiques, parfois éphémères (en lien avec les espaces temporaires), traduisent une mise en œuvre concrète du droit à la ville, compris ici comme la capacité d'agir sur l'espace urbain pour répondre à ses propres besoins, en marge des dispositifs institutionnels.

Dans le contexte africain, Kébé-Gangneux (2016) rappelle que ce droit se vit dans la pratique quotidienne et se manifeste dans l'acte de « faire la ville » avec les moyens du bord. À Cotonou, cette dynamique s'exprime dans des formes d'appropriation concrètes des terrains vacants et des espaces délaissés, qui deviennent des laboratoires d'urbanité populaire. L'informalité urbaine ne se réduit donc pas à un désordre spatial, mais devient « une réponse aux défaillances du marché et de l'État, où les individus et les communautés créent des solutions pour leurs besoins en l'absence de services formels » (UNHabitat, 2011, p. 265).

Le loisir, en ce sens, ne peut être interprété comme une simple activité récréative. Dans la perspective de Thibault (2011), il incarne une expérience de liberté et de sens, un espace-temps où s'exerce la capacité de choisir et d'agir. Les jeunes transforment ainsi leur temps libre en temps productif socialement, en le convertissant en action collective et en appartenance territoriale. Par le loisir, ils produisent une politique du quotidien (Allain, 2020) où la pratique ludique devient un acte politique : créer un terrain de football ou une aire de jeux, c'est affirmer une place dans la ville et une légitimité d'usage sur l'espace public.

Ces résultats rejoignent ceux de Ndour (2006), pour qui la rue représente déjà, dans la médina (Dakar), l'espace « prépondérant du loisir ». De même, Gibout et Lebreton (2014), dans leur étude sur les usages récréatifs et sportifs de la rue, montrent que « face à l'impuissance au moins relative des pouvoirs publics, les habitants reprennent l'initiative » (p.81). À l'instar de Dakar ou des villes françaises que ces auteurs étudient, les jeunes de Cotonou négocient des espaces dans la rue pour y pratiquer des activités ludiques, s'appropriant la ville et réinventant le commun. La rue et les marges urbaines apparaissent ainsi comme des espaces de compensation là où les politiques publiques offrent peu d'alternatives.

Toutefois, ces formes d'appropriation demeurent fragiles, exposées aux expulsions, aux projets de valorisation et aux conflits d'usage, du fait de leur précarité physique et juridique. Elles révèlent une tension structurelle entre la ville planifiée d'en haut et la ville vécue d'en bas, tension déjà relevée par Gintrac et Giroud (2014) à la suite de Mitchell (2003), pour qui les droits à et sur l'espace public ne sont jamais acquis, mais se rejouent sans cesse dans les usages. Cette vulnérabilité n'annule pas leur portée politique : elle met plutôt en évidence la résilience des citadins, capables d'improviser et d'expérimenter des formes de gouvernance locale dans un contexte d'incertitude urbaine.

Ainsi, l'informalité observée à Cotonou ne relève pas d'un dysfonctionnement, mais d'une économie sociale de l'espace où s'inventent des réponses concrètes aux carences de la planification. Elle traduit une intelligence territoriale collective, où l'aménagement informel devient

un vecteur d'inclusion et d'urbanité. Pour approfondir cette compréhension, il apparaît désormais nécessaire d'approcher ces jeunes acteurs, de documenter leurs modes d'organisation, leurs formes de coordination et les règles implicites qui régulent ces espaces. C'est à cette condition que la recherche pourra rendre visible une gouvernance urbaine par le bas, et que la planification institutionnelle pourra intégrer ces pratiques comme des ressources légitimes de la fabrique urbaine (Gnacadja, 2025).

6. Conclusion

Cette recherche, fondée sur l'observation et l'analyse documentaire des cadres urbains et de loisir à Cotonou, met en évidence la manière dont les pratiques de loisir des jeunes réinventent les usages de la ville à partir des marges. En contexte de pénurie d'espaces publics adaptés aux activités de loisir, les jeunes mobilisent leur créativité pour transformer des lieux vacants, des réserves administratives ou des terrains résiduels en espaces de socialisation et de pratique sportive. Ces initiatives, souvent spontanées et autoorganisées, témoignent d'une appropriation de la ville et d'une capacité à agir sur le territoire malgré l'absence de reconnaissance institutionnelle. À travers ces pratiques, s'exprime une forme située du droit à la ville, non pas revendiquée par le biais du discours politique, mais vécue dans l'action quotidienne. L'informalité urbaine apparaît ici non comme un déficit, mais comme une modalité ordinaire de production de la ville, une manière d'habiter et de faire exister des espaces en dehors des circuits formels de planification. En s'appropriant ces lieux, les jeunes participent à une fabrique urbaine alternative où le loisir devient à la fois expérience de liberté, moyen d'affirmation identitaire et pratique de transformation spatiale.

Cependant, cette fabrique urbaine demeure fragile. Ces formes d'appropriation révèlent donc autant la vitalité de la société urbaine que les limites des politiques d'aménagement, encore largement centrées sur une vision techniciste de la ville. Reconnaître et analyser ces pratiques d'aménagement citoyennes ouvre ainsi la voie à une relecture du paysage urbain africain : non pas comme un espace déficitaire, mais comme un champ d'expérimentations sociales où s'inventent, au quotidien, de nouvelles formes de ville et de citoyenneté. En ce sens, les espaces informels de loisir constituent un observatoire privilégié des tensions et des possibles de la ville africaine contemporaine : entre contraintes structurelles et puissance d'agir des habitants.

Utilisation de l'IA générative

L'auteur n'a pas eu recours aux outils de l'Intelligence Artificielle pour améliorer le texte de quelque manière que ce soit.

Source de financement

Les auteurs déclarent que cette recherche a été financée sur fonds propres.

Conflits d'intérêts

Les auteurs déclarent que cette recherche ne fait l'objet d'aucun conflit d'intérêt.

7. Références

Aka, Assalé, Félix (2023). Géo-spatialisation des activités informelles d'Adjumé en Côte d'Ivoire. *Espace Géographique et Société Marocaine*, 1(77-78). <https://doi.org/10.34874/IMIST.PRS/EGSM/43917>

Allain, Mathilde (2020). Cultiver « la résistance » dans les campagnes colombiennes : comment le quotidien devient politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 235(5), 32-47. <https://doi.org/10.3917/arss.235.0032>

Baba-Moussa, Abdel (2004). L'organisation du sport au Bénin. *Continuités et ruptures depuis 1990*. *Staps*, 65(3), 61-78. <https://doi.org/10.3917/sta.065.0061>.

-Bekolo, Luc-Roger, Mballa, Marsac, Antoine, et Bouchet, Patrick (2022). Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics. *EchoGéo*, n°61. <https://doi.org/10.4000/echogeo.24082>

Chawla, Louise (2015). Benefits of nature contact for children. *Journal of Planning Literature*, 30(4), 433–452. <https://doi.org/10.1177/0885412215595441>

Denoon-Stevens, Stuart, Paul et Ramaila, Emma (2018). Community facilities in previously disadvantaged areas of South Africa. *Development Southern Africa*, 35(4), 432-449. <https://doi.org/10.1080/0376835X.2018.1456906>

Gibout, Christophe., et Lebreton, Florian (2014). Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public. *Agora débats/jeunesses*, 68(3), 71-84. <https://doi.org/10.3917/agora.068.0071>

Gintrac, C., & Giroud, M. (2014). Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain. *Prairies ordinaires*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.26826>

Gnacadja, Luc (2025). Réinventer les villes africaines : leurs informalités sont-elles la clé d'un développement durable audacieux ? In OCDE et al. (Éds.), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest (Chapitre 5)*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/cb26f4e2-fr>

Gouda, Souibou, et Kpazaï, Georges (2012). Le développement du sport de performance au Bénin : de l'analyse d'un modèle à un essai de problématique globale. *Africa Development*, 37(2), 97-118. <https://laurentian.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/4bc0283b-f632-41df-bdc6-0c809eff2815/content>

Hart, Roger (1997). *Children's participation: The theory and practice of involving young citizens in community development and environmental care*. UNI-CEF/Earthscan. ISBN 9781853833229.

Horelli, Liisa (2002). A methodology of participatory planning. In *Handbook of environmental psychology* (pp. 607-628). John Wiley & Sons. ISBN 0471188476, 9780471188476.

Kébé-Gangneux, Julie (2016). Quand les citadins font et défont la ville à Conakry : le droit à l'espace. *Environnement urbain*, 10. <https://doi.org/10.7202/1040601ar>.

Loukaitou-Sideris, Anastasia (2003). *Children's common grounds: A study of inter-group relations among children in public settings*. *Journal of the American Planning Association*, 69(2), 130–143. <https://doi.org/10.1080/01944360308976302>.

Maas, Jolanda, Verheij, Robert, Groenewegen, Peter, De Vries, Sjerp, et Spreeuwenberg, Peter (2006). *Green space, urbanity, and health: How strong is the relation?* *Journal of Epidemiology & Community Health*, 60(7), 587–592. <https://doi.org/10.1136/jech.2005.043125>.

Malone, Karen (2002). *Street life: Youth, culture and competing uses of public space*. *Environment and Urbanization*, 14(2), 157–168. <https://doi.org/10.1177/095624780201400213>.

Mbaye, Lioune Diakhaté (2017). *Les sports navétanes au Sénégal : entre pratique sportive, révélateur culturel et utilité sociale*. L'Harmattan. ISBN 978-2-343-13317-1.

McCormack, Gavin, Rock, Melanie, Toohey, Ann, et Hignell, Danica (2010). *Characteristics of urban parks associated with park use and physical activity: A review of qualitative research*. *Health & Place*, 16(4), 712–726. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2010.03.003>.

McKenzie, Thomas, Cohen, Deborah, Sehgal, Amber, Williamson, Stephanie, et Go-linelli, Dabiela (2006). *System for Observing Play and Recreation in Communities (SOPARC): reliability and feasibility measures*. *Journal of Physical Activity and Health*, 3(s1), S208-S222. <https://doi.org/10.1123/jpah.3.s1.s208>.

Meelan, Thondoo, Mogo, Ebele Ri, Onyemaobi, Nnenna, Ogumro, Toluwalope, Odekunle, Damilola, Unuigboje, Richard, Muyiolu, Salimon, Olalekan, Damilola, Dom-inic, Catherine, Thomas, Abimbola, Ngwa, Edwin, Walter, Okwong, Sanga, Chimba, Onifade, Victor, Mbe-Cho Ndiabamoh, Crespo'o, Blanche, Nfondoh, Seyinde, Doris, Ogunjimi, Temitope, Mapa-Tassou, Clarisse, ... et Oni, Tolu (2024). *Urban public space initiatives and health in Africa: A mixed-methods systematic review*. *PLOS Global Public Health*, 4(10). <https://doi.org/10.1371/journal.pgph.0003709>.

Monnet, Jérôme. (2012). *Ville et loisirs: les usages de l'espace public*. Historiens et géographes, (419), 201-213. halshs-00734514v1 consulté le 15 octobre 2025.

Ndour, Cheikh, Tidiane (2006). *La rue, espace prépondérant de loisir à la Médina, Da-kar*. (Mémoire de maîtrise en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières). URI: <https://depot-e.ugtr.ca/id/eprint/1595> consulté le 26 octobre 2025.

Nikiema, Aude (2021). *Recomposition du paysage sportif d'une ville du Sud : le para-doxe des nouveaux lieux de pratiques sportives à Ouagadougou*. Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, n° 25. <https://doi.org/10.4000/paysage.24567>.

Okyere, Seth Asare, Frimpong, Louis Kusi, Oviedo, Daniel, Mensah, Stephen Leo-nard, Fianoo, Isaac Nevis, Nieto-Combariza, Maria José, Abunyewah Matthew et Kita, Michihiro (2025). *Policy-reality gaps in Africa's walking cities: Contextualizing institutional perspectives and residents' lived experiences in Accra*. *Journal of Urban Affairs*, 47(7). <https://doi.org/10.1080/07352166.2023.2296105>.

Ramkissoon, Haywantee, Smith, Liam, et Weiler, Betty (2013). *Testing the dimensionality of place attachment and its relationships with place satisfaction and pro-environmental behaviours: A structural equation modelling approach*. *Tourism Management*, 36, 552–566. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2012.09.003>.

Rieucau, Jean. (2019). *Une plage habillée, sans bains : Fidjrossè à Cotonou (Bénin)*. *Via. Tourism Review*, n° 16. <https://doi.org/10.4000/viatourism.4791>.

Soja, Edward (2003). Writing the city spatially. *City, 7(3)*, 269-280. <https://doi.org/10.1080/1360481032000157478>.

UNHabitat (2011). *Rapport mondial 2011 sur les établissements humains, les villes et le changement climatique : orientations générales* in <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Les%20Villes%20et%20le%20Changement%20Climatique%20Orientations%20Générales.pdf> consulté le 12 novembre 2025.

UNHabitat, (2022). *World Cities report 2022: Envisaging the future of cities*. In https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/06/wcr_2022.pdf. Consulté le 18 octobre 2025

Veitch, Jenny, Bagley, Sarah, Ball, Kylie, et Salmon, Jo (2006). *Where do children usually play? A qualitative study of parents' perceptions of influences on children's active free-play*. *Health & Place, 12(4)*, 383–393. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2005.02.009>

Watson, Vanessa. (2014). Co-production and collaboration in planning—The difference. *Planning Theory & Practice, 15(1)*, 62-76. <https://doi.org/10.1080/14649357.2013.866266>.

Yin, Robert (2018). *Case study research and applications* (Vol. 6). Thousand Oaks, CA: Sage. ISBN 1506336183, 9781506336183.